



Rétrogradation Volontaire

Par Nono13009

Bonjour à tous,

Ça fait -1 an qu'on m'a promu responsable d'atelier, je n'ai aucune formation dans le management. J'ai accepté le poste car on m'avait proposé une formation qui n'est pas venu.

Je me suis noyée dans ce poste, ça m'a provoqué insomnie, surplus de stress et d'autres désagrément. Je préfère me concentrer maintenant sur ma vie familiale ayant des problème. J'ai demandé alors une rétrogradation de poste à mon patron. Il m'a dit que c'était bon mais sans préciser de date ou autre, en me disant que ça peut lui prendre des mois et des mois pour me trouver un remplaçant.

Je précise que niveau BS mon coeff, mon niveau, ma classe et mon poste n'avait pas changé. J'ai été augmenté de 200? brut pour le poste. Il y a juste ma fiche de poste qui a changé.

J'aimerais savoir si je dois faire une lettre écrite plutôt que l'oral et si oui quel type de lettre. Est ce que je dois mettre un délai dans la lettre ?

Merci de m'avoir lu et merci d'avance à ceux qui me répondent.

PS : Je suis sous convention collective Métallurgie du Bouches-du-Rhône.

Par Isadore

Bonjour,

Il n'y a pas de formalisme précis à respecter, mais l'écrit a l'avantage de laisser une trace (vous pouvez utiliser le recommandé).

Ecrivez un courrier expliquant que vous n'êtes plus en mesure d'assumer ces responsabilités, comme vous l'avez déjà signalé, faute d'avoir eu la formation requise.

N'hésitez pas à consulter votre médecin traitant, et surtout à aller en parler au médecin du travail.

Par morobar

Bonjour,

Il s'agit du principe de Peter, le salarié est promu jusqu'à atteindre son seuil d'incompétence.

Il y a quelques années, c'était une façon de se débarrasser de certains salariés qu'on licencierait pour incompétence.

Si vous pensez devoir faire un courrier, veillez à écrire qu'il était convenu un possible retour en arrière en cas d'inadaptation au poste, observé par l'employeur ou par le salarié lui-même.